## Seuils de Classement des ERP de 5<sup>ème</sup> Catégorie

## Au-dessous desquels un ERP est classé en 5<sup>ème</sup> Catégorie

Type d'établissement		Sous-sol	Etages	Total
J	Structures d'accueil pour personnes âgées et personnes handicapées			20 résidents 100 (résidents + visiteurs)
L	Salles d'audition, de conférences, de réunions, de quartier ou réservées aux associations	100		200
	Autres salles (spectacles, usages multiples)	20		50
М	Magasins de vente, centres commerciaux	100	100	200
N	Restaurants, cafés, bars, brasseries, etc.	100	200	200
0	Hôtels, pensions de famille, etc.			100
P	Salles de danse et salles de jeux	20	100	120
R	Ecoles maternelles, crèches, haltes- garderies, jardins d'enfants	Interdit	1 100 20 si ERP n'ayant qu'un seul niveau, situé en étage	
	Autres établissements	100	100	200
	Locaux réservés au sommeil			30
S	Bibliothèques, centres de documentation	100	100	200
Т	Salles d'expositions, à vocation commerciale	100	100	200
U	Etablissements de soins			100 (consultants + lits de jour + visiteurs) 20 lits d'hospitalisation
V	Etablissements de culte	100	200	300
W	Administrations, banques	100	100	200
X	Etablissements sportifs couverts	100	100	200
Υ	Musées	100	100	200
PA	Etablissements de plein air			300
CTS	Chapiteaux et tentes			50
EF	Etablissements Flottants	Pas de 5 <sup>ème</sup> catégorie		
GA	Gares			200